

# LETTRE OUVERTE

## AUX REPRESENTANTS DE L'ETAT EN AVEYRON

Decazeville, le 10 février 2017

**MM les Maires d'Aubin, Auzits,  
Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez,  
M le Président de Decazeville  
Communauté**

à

**Monsieur le Préfet**  
Place De Gaulle – BP 715  
12007 Rodez CEDEX

Réf : D267

**OBJET : Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)**

Monsieur le Préfet,

Lors des réunions d'information organisées à votre initiative sur le projet de Plan de Prévention des Risques Miniers, les 30 et 31 janvier 2017 dans le Bassin decazeillois, le public, qui s'est déplacé et mobilisé en nombre important, plus de 400 personnes, a exprimé son désarroi et une forte anxiété qui n'était pas exempte de colère.

En effet, les très nombreuses interventions l'ont démontré : le délai prévu pour l'information, l'explication, la compréhension et les remontées d'observations est beaucoup trop court.

Nous l'avons déjà dénoncé dans les différentes délibérations, de nos Communes et de la Communauté, qui vous ont été récemment transmises.

Il y a plusieurs mois, nous avons déjà sollicité vos services, sans succès, pour réclamer l'organisation de permanences d'information du public avant l'enquête publique. Nous les jugeons encore plus indispensables aujourd'hui qu'hier au regard de l'effroyable complexité du projet imposé par vos services.

Si nous reconnaissons que les réunions publiques d'information des 30 et 31 janvier ne pouvaient pas se prêter à l'étude et à l'analyse des cas particuliers, le Commissaire enquêteur ne pourra pas non plus fournir les explications nécessaires aux particuliers, cela ne relève ni de ses compétences, ni de ses fonctions et missions.

Les moyens informatiques proposés actuellement n'y suffiront pas non plus, sauf à vouloir laisser les populations dans l'ignorance des effets et conséquences du PPRM sur leurs biens et leurs projets immobiliers.

Or, nous venons de recevoir de votre part, l'arrêté qui confirme que l'enquête publique ne durera qu'un mois, du 27 février au 28 mars 2017, et que le commissaire enquêteur ne tiendra que 6 permanences de 3 heures chacune.

Dans ces conditions, nous vous manifestons notre exaspération et celle de l'ensemble des élus, qui ne fait que précéder celle, à venir, de la population.

Parce que l'information au public est de la responsabilité de l'Etat, et non des maires que nous sommes,

parce que les moyens d'information mis en place par vos services sont notoirement insuffisants,

parce que les cartes ne seront véritablement révélées et consultables que fin février et pour 1 mois seulement,

parce que les propriétaires impactés sont menacés gravement dans leur patrimoine et dans leur propre sécurité,

parce que le bassin decazevillois paye encore cher les conséquences de la mauvaise gestion par l'Etat de la fin des travaux miniers,

par ce courrier signé conjointement par les 6 maires concernés, nous vous demandons solennellement :

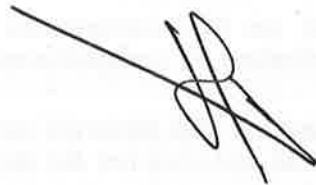
- de procéder à une information directe des propriétaires concernés, au besoin par voie postale,
- d'organiser des permanences d'information dédiées à ces propriétaires et tenues par vos services,
- de reporter la date d'approbation du PPRM fixée arbitrairement le 21 juin 2017.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération respectueuse.

André MARTINEZ,  
Président de Decazeville Communauté,  
Maire d'Aubin



Jean-Louis FRANCES  
Maire d'Auzits



Michel RAFFI,  
Maire de Cransac-les-Thermes



François MARTY  
Maire de Decazeville



Jean-Pierre LADRECH,  
Maire de Firm



Jean-Louis DENOIT  
Maire de Viviez



Copie : Monsieur le Sous-préfet  
Sous-préfecture  
Quai du temple – BP 393 - 12200 Villefranche-de-Rouergue